

## Séance du Conseil Municipal du 4 avril 2013

**Présents** : ADELYS Christian, Maire – DELOURME Jean-Pierre - MARTIN Louis-Marie - HUET Gilbert - CARUEL Jacky - JEANNE DIT FOUQUE Pierrette, adjoints – CHEREL Jérémy - DEFONTAINE Michel - DORE Dominique - MILOUX Josiane - NOURRY Laurent – LERAY Marie Pierre - FOLLIOU Ludovic - TARDIVEL Richard - MAUNET Philippe - CAUDAL Marie-Laure - PICARD Laurence

**Absents excusés** DESMET Florence ayant donné pouvoir à LERAY Marie-Pierre

**Secrétaire de séance** : CAUDAL Marie-Laure

### **Adoption du PV du 28/02/2013**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28/02/2013

### **Vote du compte administratif 2012 budget principal**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 du budget principal qui s'établit ainsi

#### Fonctionnement

Dépenses	1 075 893,77 €
Recettes	1 216 296,12 €

**Excédent de clôture :** 140 402,35 €

#### Investissement

Dépenses	411 911,99 €
Recettes	381 323,31 €

Déficit de l'exercice	30 588,68 €
Déficit 2011 reporté	85 679,22 €

**Déficit de clôture** 116 267,90 €

Hors de la présence de Monsieur ADELYS Christian, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal communal 2012.

### **Vote du compte administratif 2012 budget assainissement**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 du budget Assainissement qui s'établit ainsi :

#### Fonctionnement

Dépenses	45 125,07 €
Recettes	50 840,46 €

Excédent de l'exercice	5 715,39 €
Excédent 2011 reporté	235 069,98 €

**Excédent de clôture :** 240 785,37 €

#### Investissement

Dépenses	54 715,45 €
Recettes	38 887,90 €

Déficit de l'exercice	15 827,55 €
Déficit 2011 reporté	183 016,73 €

**Déficit de clôture** 198 844,28 €

Hors de la présence de Monsieur ADELYS Christian, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2012.

### **Vote du compte administratif 2012 budget annexe « Domaine des Hortensias »**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 du budget annexe « Domaine des Hortensias » qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	53 608,08 €
Recettes	53 608,09 €

Excédent de l'exercice	0,01 €
Excédent 2011 reporté	0,47 €

**Excédent de clôture : 0.48 €**

#### **Investissement**

Dépenses	40 727,61 €
Recettes	53 608,08 €

Excédent de l'exercice	12 880,47 €
Déficit 2011 reporté	40 727,61 €

**Déficit de clôture 27 847,14 €**

Hors de la présence de Monsieur ADELYS Christian, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « Domaine des Hortensias » 2012

### **Vote du compte administratif 2012 budget annexe « Domaine des Bruyères »**

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2012 du budget annexe « Domaine des Bruyères » qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses	0 €
Recettes	33 123.95 €

Excédent de l'exercice	0 €
Déficit 2011 reporté	33 123.95 €

**Excédent de clôture : 0.00€**

Hors de la présence de Monsieur ADELYS Christian, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « Domaine des Bruyères » 2012

### **Approbation des comptes de gestion 2012 budget principal et budgets annexes assainissement, « Domaine des Bruyères » et « Domaine des Hortensias »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les comptes de gestion établis par Monsieur le receveur de Ploërmel sont conformes aux comptes administratifs pour le budget principal de la commune, les budgets annexes « Domaine des Hortensias », « Domaine des Bruyères » et le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2012, dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

#### **Affectation des résultats budget principal**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats de l'année 2012 du budget principal.

Le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de 140 402,35 € et un déficit d'investissement de 116 267,90 €.,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de porter au compte 1068 l'excédent de fonctionnement, soit 140 402,35 € lequel a été repris en recettes d'investissement.
- Décide de porter au compte 001 le déficit d'investissement, soit 116 267,90 €

#### **Affectation des résultats budget assainissement**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats de l'année 2012 du budget assainissement,

Le Compte Administratif 2012 présente un excédent de fonctionnement de 240 785,37 € et un déficit d'investissement de 198 844.28 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de porter au compte 1068 l'excédent de fonctionnement, soit 240 785.37 € lequel a été repris en recettes d'investissement.
- Décide de porter au compte 001 le déficit d'investissement, soit 198 844.28 €

### **Vote du budget primitif principal 2013**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget principal primitif 2013, à la somme de :

- 1 186 326,97 € en section de fonctionnement
- 690 857,44 € en section d'investissement

### **Vote du budget annexe assainissement 2013**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2013 assainissement, à la somme de :

- 51 229.24 € en section de fonctionnement
- 308 001.99 € en section d'investissement

### **Vote du budget annexe « Domaine des Hortensias » 2013**

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2013 pour le budget annexe « Domaine des Hortensias », à la somme de :

- 27 847,14 € en section de fonctionnement
- 27 847,14 € en section d'investissement

### **Vote des taux d'imposition 2013**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition ci-après :

- Taxe habitation : 13.53 %
- Taxe foncière (bâti) : 16.09 %
- Taxe foncière (non bâti) : 45.74 %

### **Groupement de commandes produits d'hygiène et d'entretien**

Il a été décidé de reconduire le groupement de commandes intitulé : « Groupement de commandes pour la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien » dans les conditions visées par l'article 8 du code des marchés publics.

Les membres du groupement sont la commune de Ploërmel, la commune de Taupont, la commune de Loyat, la commune de Campénéac, la commune de Gourhel, la commune de Montertelot, la commune de Monterrein, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et Ploërmel Communauté qui est désignée membre coordonnateur du groupement.

Ploërmel Communauté procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant.

Conformément à l'article 8-VII 1°) du code des marchés publics, elle sera chargée de signer et de notifier le marché à bons de commandes à intervenir.

Le marché est décomposé en trois lots : chimie, droguerie et usage unique.

Le montant annuel minimum des bons de commandes est de 22 600 € HT et le montant maximum de 71 500 € HT. La durée du marché est de un an reconductible trois fois par tacite reconduction pour une période maximale de 4 ans.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il est proposé d'adopter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de produits d'hygiène et d'entretien dont Ploërmel Communauté sera coordonnateur ;
- accepte que Ploërmel Communauté soit désignée comme membre coordonnateur du groupement ainsi formé,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de groupement de commandes ;
- donne un accord de principe sur la vente d'une partie de la parcelle AB 666
- décide de contacter le service des domaines afin de l'aider à fixer le prix de vente de cette parcelle

### **Accord de principe sur la vente d'une partie de la parcelle AB 667**

Vu le courrier de Monsieur Anthony LE METAYER et de Madame NAYS Valérie précisant qu'ils souhaitent acquérir une partie de la parcelle AB 667 qui jouxte la parcelle AB 666 dont ils sont actuellement propriétaires.

Vu le plan indiquant la partie du terrain qu'ils souhaitent acquérir.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- donne un accord de principe sur la vente d'une partie de la parcelle AB 667
- décide de contacter le service des domaines afin de l'aider à fixer le prix de vente de cette parcelle

### **Amortissements 2013 budget principal**

Pour l'année 2013, les biens à amortir sont :

- L'étude sur les réseaux téléphoniques des logements locatifs réalisée en 2012 pour un montant de 1 254,29 €
- La participation à l'extension du réseau électrique au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan pour un montant de 3 252,51 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'amortir les frais d'études sur les réseaux téléphoniques des logements locatifs et la participation pour l'extension du réseau électrique pour une durée de 5 ans, au terme de laquelle ces éléments sortiront de l'inventaire et par conséquent de l'actif.

### **Subventions aux associations 2013**

Après avoir étudié les différentes demandes des associations, le Conseil Municipal arrête et vote à l'unanimité les subventions ci-après :

Amicale laïque (animations)	180 €
Amicale laïque (projets éducatifs)	51 €/élève
A.P.E.L. (animations)	180 €
A.P.E.L. (projets éducatifs)	51 €/élève
Entente pongiste	750 €
Club de VTT	300 €
Club La Brocéliande	2340 €
Club de judo	1650 €
Section U.N.C. – A.F.N	140 €
Société de chasse	200 €
Club le Val Sans Retour	250 €
Santé de la Famille	80 €
Banque Alimentaire	401 ,58 €
Amicale des Donneurs de sang	100 €
M.E.J. (Mouvement Eucharistique des Jeunes)	170 €
Union Départementale Pupilles Pompiers	150 €
Amicale du personnel CDC	1500 €
Campé Créole	500 €
Comité des Fêtes	1000 €
OGEC CLIS Saint Louis	278.65 €
OGEC CLIS Saint Louis (projets éducatifs)	51 €/élève

### **Contrat d'association avec l'école Notre Dame : avenant n°12, participation communale 2013**

Après avoir pris connaissance du bilan des dépenses de fonctionnement de l'école publique Théodore Monod pour l'année 2012, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe le montant de la participation communale, dans le cadre du contrat d'association pour l'année 2013 à :
  - 942.47 € par élève des classes maternelles
  - 278.65 € par élève des classes primaires
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat d'association
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013

### **Convention à caractère social : avenant n°1 à la convention**

Vu la convention à caractère social conclue le 30 mars 2012 entre la Commune de CAMPENEAC, la directrice et le Président de l'OGEC de l'école Notre Dame de CAMPENEAC pour la prise en charge du quart d'heure de surveillance réalisé par un salarié de l'OGEC entre 16h45 et 17h00 pour les enfants qui prennent le car ou se rendent à la garderie périscolaire.

Vu le décompte des salaires et charges salariales du personnel pour l'année 2012-2013.

Le Conseil municipal, à 17 voix pour et une abstention,

- Fixe le montant de la prise en charge pour l'année 2012-2013 à 451.15 €
- Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013

### **Participation au Fonds Solidarité Logement (FSL) 2013**

Vu le courrier du Conseil Général du 15 février 2013, sollicitant une participation de la commune au FSL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2013, la participation communale de 0.10 € par habitant au Fonds de Solidarité Logement, soit un montant de 187,10 €

### **Indemnité de gardiennage de l'église 2013**

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur en date du 21 janvier 2013 relative à l'indemnité de gardiennage des églises communales qui fixe le plafond applicable pour le gardiennage des églises communales à :

- 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune

Etant entendu qu'il n'y a plus de prêtre résidant dans la commune depuis fin 1999,

Le Conseil Municipal, à une voix contre, 3 abstentions et 14 voix pour, émet un avis favorable au versement de l'indemnité de gardiennage pour un gardien ne résidant pas dans la commune au plafond applicable pour 2013, soit un montant de 119,55 €.

### **Voirie rue du Haut Village et Lotissement les Pins : demande de subvention au titre de l'enveloppe parlementaire**

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ont été exécutés rue du Haut Village et lotissement les Pins.

Des travaux d'aménagement de ces voies sont nécessaires pour des conditions de sécurité et d'amélioration de la qualité de vie des usagers, notamment la réfection de la chaussée, les eaux pluviales et les trottoirs.

Les devis présentés par les services de la DDTM de PLOERMEL sont les suivants :

rue du Haut Village	:	67 165 € HT
lotissement les Pins	:	53 155 € HT

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre l'aménagement de la rue du Haut Village desservant les lotissements « la Croix du Moulin » et le « Domaine des Bruyères » et d'assurer les déplacements des usagers vers le cœur de l'agglomération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- sollicite le ministère de l'Intérieur au titre de l'enveloppe parlementaire,
- S'engage à réaliser les travaux et à prendre en charge les frais non couverts par les subventions sollicitées par cette opération.
- Approuve le plan de financement ci-après :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	120 320 €	Subvention Conseil Général (35% du coût des travaux)	42 112 €
Honoraires M.O.	12 032 €	D.E.T.R.	22 702 €
		Enveloppe parlementaire	10 000 €
		Autofinancement	57 538 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 352 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>132 352 €</b>

- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires

### **Fixation du loyer au 20 rue de la Fontaine appartement 1**

L'appartement 1 situé au 20 rue de la Fontaine n'est plus loué depuis juin 2010. Le loyer appliqué jusque là était de 364.82 €.

Le logement est vide depuis presque trois ans. Il est donc nécessaire de le relouer rapidement. Un tableau répertoriant les locations de la commune est présenté au conseil. Il montre des loyers plus bas pour des logements de superficie égale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de baisser le loyer de l'appartement 1 situé au 20 rue de la fontaine à 250 €/mois.

### **Travaux sur toiture du presbytère**

Deux devis ont été demandés :

	<b>Coût HT</b>
SARL Juno Couverture	28 291.50
Jean-Paul LAUNAY	22 358. 58

Le Conseil municipal décide de ne pas entreprendre ces travaux en 2013 car les crédits inscrits au budget ne sont pas suffisants.

### **Diagnostic d'éclairage public par le SDEM**

Le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan propose de réaliser un diagnostic d'éclairage public sur la commune.

Le coût pour la commune s'élèverait à 2.60 € par candélabre, pour 200 candélabres environ. Il s'agit d'un diagnostic subventionné à 50% par des fonds européens et à 30% par le SDEM.

Certains membres du conseil posent la question du caractère obligatoire ou non de ce diagnostic.

Gilbert HUET, adjoint aux travaux précise que pour l'instant il n'y a aucune obligation de diagnostic mais que l'obligation pourra venir dans les années à venir. Il se pose alors la question de la durée de validité d'un diagnostic qui serait réalisé en 2013.

L'offre du SDEM étant valable jusque fin mai, le conseil municipal décide d'attendre d'avoir de plus amples informations sur ce dossier avant de prendre une décision.

### **Questions diverses**

#### **Coffret électrique église**

Un certain nombre de personnes (commerçants, camping-car) utilise le branchement du coffret électrique de l'église sans refacturation. La paroisse a donc pris la décision de couper l'arrivée électrique car cela lui coûte cher.

La proposition de poser une horloge au niveau du coffret sera étudiée afin de ne permettre qu'à certaines personnes, autorisées, de s'y brancher.

Prochaine réunion du CM le lundi 29/04/2013 à 20h30